



Conseil d'administration

326^e session, Genève, 10-24 mars 2016

GB.326/PFA/INF/7/1

Section du programme, du budget et de l'administration

PFA

POUR INFORMATION

Questions relatives aux pensions

Décisions de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant le rapport de la 62^e session du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (2015)

Résumé: Le présent rapport fait la synthèse des principales questions discutées par le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ainsi que des décisions de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant le rapport du comité mixte. Il contient des informations sur l'expiration du mandat des trois membres du Comité des pensions du personnel du BIT désignés par la Conférence internationale du Travail.

Unité auteur: Département du développement des ressources humaines (HRD).

Documents connexes: GB.323/PFA/INF/6/1; documents de l'Assemblée générale des Nations Unies (A/70/325 et A/C.5/70/L.19).

1. On trouvera ci-après un résumé de la 62^e session du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ainsi que des décisions de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant le rapport du comité mixte de 2015. Le rapport du comité mixte et un complément d'information sur les placements peuvent être consultés sur le site Web de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (www.unjspf.org).

Gestion des placements

2. La valeur de réalisation des actifs de la Caisse a augmenté, passant de 51,4 milliards de dollars E.-U. au 31 décembre 2013 à 52,8 milliards de dollars E.-U. au 31 décembre 2014, soit un taux de rendement nominal de 3,2 pour cent. Le rendement réel, corrigé de l'inflation en fonction de l'indice des prix à la consommation des Etats-Unis, s'élève à 2,4 pour cent. Le rendement réel à long terme, selon l'hypothèse faite à des fins actuarielles, est de 3,5 pour cent. En moyenne, ce taux de rendement a été dépassé ces trois dernières années et au-delà. Par ailleurs, le produit des placements est un facteur déterminant de la capacité de la Caisse à respecter ses engagements à long terme. La plupart des placements sont gérés de manière dynamique, et le portefeuille est diversifié par catégorie d'actifs, par monnaie et par région géographique.
3. Le comité mixte a salué l'intention de la Représentante du Secrétaire général pour les placements de mettre à jour la déclaration sur la politique en matière de placements afin d'y faire figurer les nouveaux objectifs de répartition stratégique des avoirs pour chaque catégorie d'actifs, ainsi que le recommande la récente étude de la gestion actif-passif de la Caisse qui a été examinée à la présente session. Ces nouveaux objectifs, qui diffèrent légèrement des objectifs actuels, devraient permettre d'obtenir le même rendement avec un risque moindre. Ces changements seront mis en œuvre progressivement sur une période de quatre ans.

Evaluation actuarielle

4. Une évaluation actuarielle est réalisée tous les deux ans. Elle a pour objectif principal de déterminer si, compte tenu des avoirs actuels et des avoirs futurs estimés de la Caisse, le taux actuel de cotisation permettra à cette dernière d'honorer ses engagements. Le comité mixte a approuvé les hypothèses démographiques et économiques pour la prochaine évaluation au 31 décembre 2015. Il a convenu que l'hypothèse d'un taux de rendement réel de 3,5 pour cent qui avait été retenue aux fins des précédentes évaluations actuarielles devait être conservée pour la prochaine évaluation.

Etude de la gestion actif-passif

5. Le comité mixte a examiné les résultats de la troisième étude de la gestion actif-passif de la Caisse, qui traite des incidences possibles de divers scénarios économiques et d'investissement sur la situation financière à long terme de la Caisse et a recommandé d'apporter des modifications mineures à la politique actuelle en matière de placements. Il a confirmé que le coût à long terme du système d'ajustement des pensions à double filière qui est appliqué au paiement des prestations périodiques s'élève à 2,1 pour cent de la rémunération considérée aux fins de la pension, par rapport au coût estimatif initial de 1,9 pour cent.

Budget

6. Le comité mixte a examiné le budget révisé pour l'exercice biennal 2014-2015 et approuvé les recommandations de son groupe de travail chargé d'examiner le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017. Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 reflète une augmentation de 0,2 pour cent par rapport à l'exercice biennal précédent et prévoit des postes supplémentaires pour assurer le service aux affiliés, compte tenu de l'augmentation du nombre de ces derniers et des prestations à verser. Le coût administratif moyen projeté par affilié est inférieur à la moyenne corrigée de l'inflation pour les dix dernières années et devrait diminuer encore après la mise en service d'un nouveau système informatisé d'administration des pensions, qui nécessite une interface pour le transfert des données fournies par chacune des 23 organisations affiliées à la Caisse.

Autres questions

7. Le comité mixte a également examiné des questions relatives à la gouvernance, à la gestion des risques et à l'audit ainsi que des questions d'ordre financier, médical et administratif, notamment celle de la désignation des membres de ses comités consultatifs. Le Comité permanent s'est réuni une fois pour examiner les recours individuels.

Mesures prises par l'Assemblée générale des Nations Unies

8. En octobre et décembre 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a examiné le rapport du comité mixte et les documents y relatifs ¹. Le 23 décembre 2015, elle a adopté la résolution A/C.5/70/L.19 portant approbation des recommandations énoncées dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. L'Assemblée générale a approuvé les recommandations du comité mixte et a donné son accord pour la plupart des nouveaux postes qui avaient été demandés. Elle a salué les progrès accomplis dans la mise en œuvre du nouveau système informatisé d'administration des pensions et a demandé au comité mixte de lui fournir des informations actualisées dans son prochain rapport.

Nominations au Comité des pensions du personnel du BIT (Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies)

9. Conformément à l'article 6 c) des Statuts de la Caisse, l'OIT, en sa qualité d'organisation affiliée à la Caisse, est dotée d'un Comité des pensions du personnel composé de neuf membres, dont trois sont désignés par la Conférence internationale du Travail, trois par le Directeur général et trois par les fonctionnaires affiliés à la Caisse. Chacun des trois groupes peut désigner un nombre égal de membres suppléants. Depuis 1992, les désignations au sein du «groupe de la Conférence» se font sur la base d'une représentation tripartite. Les membres sont nommés pour un mandat de trois ans.

¹ Il est possible d'obtenir sur demande les documents officiels ci-après de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies: A/70/325, A/C.5/70/2, A/70/7/Add.6, A/C.5/70/L.19.

- 10.** Le mandat des membres du Comité des pensions du personnel du BIT désignés par la Conférence prendra fin le 8 octobre 2016:

<i>Groupe</i>	<i>Membre titulaire</i>	<i>Membre suppléant</i>
Gouvernements	M. T. Montant (Suisse)	Non encore désigné
Employeurs	M. L. Abbé-Decarroux	Non encore désigné
Travailleurs	M. B. Thibault	Non encore désigné

- 11.** Le Conseil d'administration voudra sans doute noter que la Conférence devra approuver, à sa 105^e session (juin 2016), la désignation de trois membres du Comité des pensions du personnel du BIT pour la période allant du 9 octobre 2016 au 8 octobre 2019.

Genève, le 9 février 2016